

PLACEURO SICAV-UCITS

ABACUS DISCOVERY

(le « produit financier »)

INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ

Toute référence à "Nous" dans le présent document doit être interprétée comme une référence à la (aux) personne(s) chargée(s) de la gestion du portefeuille.

1. Sommaire

Afin de mieux intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans les processus de décision, le produit financier adopte une stratégie extra-financière rigoureuse intégrée à tous les processus d'investissement et de gestion d'actifs. Il fait partie intégrante du processus Abacus. La démarche responsable s'articule autour de cinq segments principaux: Exclusions normatives et sectorielles, analyse ESG basée sur la double matérialité visant à prévenir les risques pour la société de gestion, analyse d'objectifs de développement durable (ODD) pour saisir les opportunités, gestion pragmatique des controverses et un dialogue constructif et proactif.

Le produit financier privilégie l'investissement dans des entreprises contribuant aux objectifs environnementaux et sociaux.

Au moins 90% de l'actif net est couvert par l'analyse ESG (hors trésorerie et dette souveraine ou quasi-souveraine) et une part minimale de 20% est réservée aux investissements durables ayant un objectif environnemental et social.

2. Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Bien que le fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, le produit vise à avoir un impact positif sur les facteurs de durabilité, par le biais des objectifs de développement durable (ODD) pertinents des

Nations Unies. En ce sens, le fonds entend allouer au moins 20% de la poche couverte à des investissements durables. Au-delà de cette proportion, le fonds vise à contribuer indirectement et/ou directement aux objectifs d'investissement durable tels que déterminés sur la base des ODD pertinents. Le pourcentage d'investissement durable est calculé en interne à l'aide d'un outil propriétaire prenant en compte trois critères : contribution substantielle à un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), absence de préjudice significatif et bonne gouvernance.

Le fonds veille de manière continue à ce qu'aucune valeur investie n'ait adopté de comportement controversé ou commis de préjudice grave. Si un tel cas avait établi la procédure de gestion des controverses serait déclenchée et peut résulter en exclusion de l'entreprise du portefeuille et de l'univers.

Premièrement, sont exclues les activités liées à la fabrication et au stockage d'armes controversées conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, ainsi qu'à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (1975) et des armes chimiques (1997), ainsi que celles qui se trouvent en violation des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et ceux qui enfreignent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Sont également exclues les entreprises exerçant des activités liées aux combustibles fossiles, plus particulièrement celles impliquées dans les activités liées à l'extraction, au transport et à la production d'électricité à partir du charbon, celles impliquées dans l'extraction, la transformation et le transport du pétrole et du gaz naturel (0 % du chiffre d'affaires toutes sources, à savoir pétrole et charbon, à l'exception du gaz naturel < 30%).

Les entreprises impliquées dans la production de tabac ainsi que celles impliquées dans l'industrie du divertissement pour adultes sont également exclues.

Dans un second temps, le fonds filtre son univers d'investissement à travers une analyse ESG initiale en excluant les 20% des émetteurs les moins bien notés afin d'exclure toute entreprise présentant un risque élevé d'impact négatif.

Dans un dernier temps, le fonds a intégré une analyse approfondie d'absence de préjudice aux objectifs environnementaux et aux objectifs sociaux, tel qu'explicité dans la question précédente.

Les 14 principaux indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité énumérés dans le tableau 1 ainsi qu'une sélection d'indicateurs supplémentaires dans les tableaux 2 et 3 de l'annexe I RTS/SFDR sont intégrés dans l'analyse ESG ainsi que plus de 110 autres KPI pertinents. Les indicateurs d'impacts négatifs sont catégorisés et intégrés en quatre grands thèmes correspondant respectivement à quatre piliers : environnement, social, sociétal et gouvernance. Les quatre piliers sont notés indépendamment, puis combinés en un score final de l'entreprise sur 100.

Les indicateurs d'impacts négatifs sont notés selon une matérialité variable. Au sein de chaque pilier, les pondérations des catégories et de critères varient selon la pertinence du critère considéré pour chacun des onze secteurs d'activité couverts par notre modèle. Certains critères sont plus pertinents et significatifs que d'autres pour chaque secteur d'activité. En ce sens, plus le secteur est susceptible de produire des effets négatifs sur ces facteurs, plus le critère sera important et plus sévèrement noté.

L'analyse ESG initiale et l'analyse ESG approfondie sont basées sur plus de 130 indicateurs d'impact négatif.

3. Caractéristiques environnementales et sociales du produit financier

Le produit financier privilégie l'investissement dans des entreprises contribuant aux objectifs environnementaux et sociaux. Ainsi, le fonds promeut les caractéristiques suivantes chez les entreprises:

- Eau propre et assainissement;
- Energie propre et d'un coût abordable;
- Consommation et production responsables;
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques;
- Vie terrestre;
- Bonne santé et bien-être;
- Education de qualité;
- Egalité entre les sexes;
- Travail décent et croissance économique;
- Inégalités réduites.

4. Stratégie d'investissement

Afin de mieux intégrer les facteurs environnementaux et sociaux dans les processus de décision, le produit financier adopte une stratégie extra-financière rigoureuse intégrée à tous les processus d'investissement et de gestion d'actifs. Il fait partie intégrante du processus Abacus. La démarche responsable s'articule autour de cinq segments principaux :

- Exclusions normatives et sectorielles: Nous nous engageons à exclure les secteurs et entreprises à fort potentiel d'impact négatif ;
- Analyse ESG basée sur la double matérialité visant à prévenir les risques pour la société de gestion, afin de prévenir le risque financier sur la valeur de l'actif et de prévenir le risque de responsabilité et de réputation de la société de gestion : Assurer les impacts négatifs de l'actif sur les facteurs de durabilité ;
- Analyse ODD pour saisir les opportunités : Mesurer l'impact positif et la durabilité des entreprises, pour privilégier la contribution directe issue de l'activité de l'entreprise, calculer la contribution indirecte de l'entreprise au travers des critères ESG en lien avec les indicateurs des ODD et investir de manière durable, calculé sur la base de trois critères : contribution spécifique à un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD), absence de préjudice significatif et bonne gouvernance ;
- Gestion pragmatique des controverses : Surveiller les risques de controverses afin d'identifier et de minimiser le risque potentiel de réputation et financier affectant la valeur de l'actif ;

- Un dialogue constructif et proactif : Prendre en compte la sphère extra-financière auprès des clients et investisseurs.

5. Allocation des actifs du produit financier

L'allocation d'actifs prévue est la suivante :

- Au moins 90% de l'actif net est couvert par l'analyse ESG (hors trésorerie et dette souveraine ou quasi-souveraine);
- 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental et social.

6. Suivi des caractéristiques environnementales et sociales

La procédure de suivi suivante a été mise en place:

- Analyse quantitative: Critères défensifs, critères de performance.
- Analyse fondamentale: Macroéconomique, analyse financière, rencontre avec les dirigeants.
- Analyse ESG: Politique d'exclusion, analyse ESG/ODD/d'impact, suivi des controverses.
- Suivi de portefeuille: Potentiel de valorisation, risque intrinsèque, risque de marché.

7. Méthodologie

Nous avons développé un processus d'investissement discrétionnaire appelé « Abacus » qui vise à offrir la meilleure performance ajustée au risque. Ce processus se déroule en quatre étapes :

- Analyse quantitative : elle consiste à sélectionner les entreprises qui présentent des ratios financiers attractifs, tels que le rendement sur capitaux propres, la marge opérationnelle, le ratio cours/bénéfice, etc.
- Analyse fondamentale : elle consiste à évaluer la qualité du modèle économique, la stratégie, la compétitivité, la croissance et la rentabilité des entreprises, ainsi que les risques potentiels liés à leur activité.
- Analyse extra-financière approfondie : elle consiste à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les objectifs de développement durable (ODD) dans l'évaluation des entreprises, en tenant compte de la double matérialité, c'est-à-dire de l'impact des facteurs ESG sur la valeur de l'investissement et de l'impact de l'investissement sur les facteurs ESG. Elle repose sur une notation ESG propriétaire basée sur plus de 70 critères quantitatifs et qualitatifs.
- Construction du portefeuille : elle consiste à allouer le capital aux entreprises sélectionnées selon des critères de valorisation, de risque et de liquidité, en respectant les contraintes réglementaires et les objectifs d'investissement du fonds.

Notre processus Abacus nous permet de construire un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises européennes sans contrainte de secteurs ni de capitalisation. Afin de renforcer notre

engagement envers le E et le S, nous appliquons une politique d'exclusion normative et sectorielle commune à tous les fonds sous gestion collective. Nous excluons ainsi les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou qui appartiennent à des secteurs controversés tels que le pétrole et le gaz, les armes et le tabac. »

8. Sources et données

Les données sont extraites et collectées des sources suivantes :

- Recherches sur l'entreprise;
- Rapports et publications de l'entreprise;
- Publications de la presse;
- FactSet;
- Bloomberg

9. Limitations méthodologiques

L'analyse ESG adoptée repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. Elle dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de la quantité des données disponibles. Pour pallier les éventuels vides le compartiment communique avec les entreprises afin d'obtenir les informations nécessaires à travers les questionnaires ESG.

Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Il peut également y avoir un biais de taille, les grandes capitalisations ayant plus de budget alloué à leur démarche responsable et de RSE.

L'analyse carbone est bornée par une absence d'un cadre de reporting clairement défini. Les méthodes utilisées par les entreprises pour le calcul de leurs émissions CO2 peuvent varier en qualité autant qu'en quantité. Ainsi, les données publiées par les entreprises peuvent se baser sur périmètres différents des émissions induites (Scope 1,2,3). Notamment, les émissions du scope 3 sont souvent indisponibles. Tout cela peut affecter le calcul de l'empreinte globale du portefeuille.

10. Due diligence

La procédure suivante a été mise en place :

Suivi de l'univers investissable (mise à jour quotidienne)

- Exclusions selon notre Politique d'exclusion;
- Analyse des controverses et risques;
- Analyse ESG initiale, avec l'exclusion de 20% des entreprises les moins bien notées.

Suivi du portefeuille (mise à jour des données au minimum une fois par an et ponctuelle en cas de controverses)

- Analyse ESG approfondie;
- Analyse d'impact et de durabilité;
- Suivi des controverses.

Contrôle pre-trade

- Contrôle ponctuel de l'investissabilité et du risque ESG avant l'accomplissement d'un ordre.

Contrôle post-trade (mise à jour et suivi des ratios ESG de manière quotidienne)

- Suivi quotidien de l'accomplissement des objectifs ESG au sein du portefeuille:
 - Notation supérieure à l'indice de référence;
 - Taux de couverture par l'analyse ESG >90%;
 - Taux d'investissabilité >90%.

Engagement

- Le contact est pris avec les entreprises concernant leur démarche responsable:
 - Ponctuellement afin d'approfondir notre analyse;
 - Régulièrement à l'occasion de forums ESG;
 - A la demande de l'entreprise.

11. Engagement

Nous souhaitons promouvoir la prise en compte de la sphère extra-financière auprès de nos clients et de nos investisseurs. La société encourage l'intégration des facteurs ESG dans les processus décisionnels et dans les activités des entreprises dans lesquelles elle investit.

La société est engagée auprès de l'organisme de Principes d'investissement responsable de l'ONU, à respecter les 6 Principes pour l'investissement responsable, y compris ceux relatifs à l'engagement actionnarial:

- Être des actionnaires actifs, en intégrant les questions ESG aux politiques et procédures en matière d'actionnariat;
- Encourager les entreprises dans lesquelles le produit financier investit à publier les informations concernant leurs pratiques ESG;
- Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements;
- Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de ces Principes;

Dans cette perspective, plusieurs approches d'engagement sont prévues:

- Engagement collaboratif: Promotion et partage de connaissances sur les thématiques de la finance durable;

- Engagement individuel: Protéger et améliorer le processus d'investissement, suivre la performance ESG et encourager l'impact positif des actifs;
- Vote aux assemblées: Alignés sur les objectifs et les principes d'investissement de la société.

12. Indice de référence désigné

L'indice de référence suit la même stratégie de notation ESG avec les mêmes KPI, méthodes de calcul et est noté en utilisant la même matérialité variable que le portefeuille. La conformité des objectifs de durabilité du portefeuille est mesurée quotidiennement. Cela se fait en partie en utilisant la notation ESG de l'indice de référence. D'autres KPI, tels que l'intensité ou l'empreinte carbone, sont suivis régulièrement et font l'objet d'un reporting mensuel. Les scores ESG respectifs de l'univers investissable et de l'indice de référence sont pondérés par leur capitalisation et mis à jour quotidiennement afin d'assurer un alignement continu avec chaque objectif ESG du portefeuille. La même méthodologie est utilisée pour le calcul des facteurs ESG et pour l'indice et du portefeuille.